

## Recherches sociographiques



Marcel LAJEUNESSE, *L'éducation au Québec (19e-20e siècles)*

Claude Galarneau

---

Volume 13, Number 1, 1972

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/055568ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/055568ar>

[See table of contents](#)

---

### Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

### ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

---

### Cite this review

Galarneau, C. (1972). Review of [Marcel LAJEUNESSE, *L'éducation au Québec (19e-20e siècles)*]. *Recherches sociographiques*, 13(1), 155–156.

<https://doi.org/10.7202/055568ar>

En raison surtout du rôle de l'auteur dans la formation de nombreux historiens, le texte de Maurice Séguin sur l'impact de la conquête mérite de figurer dans la sélection. Les deux derniers textes sont l'un de Maurice Tremblay sur les orientations de la pensée sociale, l'autre de Pierre Harvey, tenant de l'hypothèse « psychologique ». Ces travaux s'imposaient peut-être moins, mais leur lecture demeure profitable. Dans telle sorte d'ouvrage, il faut en effet éviter de choisir des travaux difficiles au non-initié.

Ce recueil constitue un bon outil pédagogique offert à un prix très abordable. On notera également que les directeurs ont demandé l'autorisation des éditeurs des textes avant de les publier. Pratique pas toujours suivie au Québec.

Gérard BÉLANGER

*Département d'économique,  
Université Laval.*

Marcel LAJEUNESSE, *L'éducation au Québec (19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> siècles)*, Montréal, Les éditions du Boréal Express, 1971, 145 p. (Études d'histoire du Québec, 2.)

Le second volume de la jeune collection *Études d'histoire du Québec* est fidèle à l'intention des éditeurs. Consacré à un problème d'importance, l'éducation, il regroupe des textes qui, s'ils ne sont ni « très difficiles d'accès », ni « injustement oubliés » pour la bonne raison que le plus ancien compte à peine dix ans, ont un fil conducteur bien dégagé, celui du rôle du clergé. Le texte de Fernand Ouellet nous situe au cœur de la question. Les leaders anglais et canadiens sont convaincus de la nécessité de l'enseignement primaire au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais les problèmes de confession religieuse et de nationalité opposent tout de suite le clergé catholique et les leaders anglais avant d'opposer les laïcs et les clerics canadiens-français entre eux à propos de la confessionnalité. Le débat nettement engagé en 1824 de ce côté s'est dénoué en 1841-1846, alors que l'instruction publique prit l'allure qui satisfaisait à peu près les hommes politiques et les évêques. La tâche entreprise par M<sup>re</sup> Lartigue fut ensuite menée tambour battant par M<sup>re</sup> Bourget et sur tous les fronts, comme le montre bien Marcel Lajeunesse.

Si notre système scolaire a pris naissance par sa première loi dès 1801 et par celles de 1824, de 1829, de 1841-1846, cela ne réglait pas tous les aspects de l'enseignement et de l'éducation. Il fallait entre autres des maîtres d'école. Or le clergé, qui avait depuis le VI<sup>e</sup> siècle la fonction reconnue d'enseigner la jeunesse en Occident n'avait pas le personnel voulu au Canada. C'est ainsi que les laïcs s'y trouvèrent d'abord en plus grand nombre. Mais les efforts de M<sup>re</sup> Bourget et de ses successeurs dans l'implantation des communautés françaises tout au long du siècle ont réduit de moitié les effectifs laïques et leur influence morale à peu de chose. Selon A. Labarrère, la cléricisation s'est même accompagné de la « féminisation », ce qui aurait aggravé le mal. À cinq reprises (pp. 63, 64, 67, 69, 76), l'auteur affirme que les institutrices sont à la racine du mal, sont une entrave au progrès de la classe enseignante et sont des incapables.

Le cléricisme paraît bien avoir tout gagné en 1875. Le symbole en serait l'abolition du ministère de l'Instruction publique cette année-là. Marchand aura beau tenter de le ressusciter en 1897, M<sup>re</sup> Bruchési lui montrera, avec l'aide du Conseil législatif, que le clergé est plus fort que l'État. Ls-Ph. Audet montre dans un second

temps que l'instruction obligatoire a dû attendre l'année 1943 pour être acceptée au Québec.

Quand à Léon Dion, quelques extraits de son étude sur « Le bill 60 et la société québécoise », nous font voir d'une façon très claire que les rapports de force au Québec, en 1963-1964, se réduisaient encore et toujours à deux interlocuteurs, l'État et l'Église. Mais il y avait quelque chose de changé : l'État osait rompre un quasi concordat alors que l'épiscopat ne demandait que des garanties quant à l'éducation chrétienne. À la fin de son article, Léon Dion affirme qu'on n'a jamais mesuré avant lui l'influence de l'Église au Québec à l'occasion d'un cas concret. Il n'a qu'à lire l'article de Ls-Ph. Audet dans ce même volume ou son ouvrage sur *l'Histoire du Conseil de l'Instruction publique* (Leméac, 1964), où l'influence de l'épiscopat québécois a été on ne peut mieux établie.

Il reste à féliciter Marcel Lajeunesse de son choix et de son introduction de bonne qualité. On peut cependant lui dire qu'il n'y a rien de paradoxal à constater la pauvreté de la recherche en histoire de l'éducation au Québec : c'est la même chose dans tous les secteurs de l'historiographie. Et pour cause : l'enseignement supérieur de notre discipline fête son premier quart de siècle cette année. Ceci dit, des travaux sont en cours et la moisson viendra en son temps.

Claude GALARNEAU

*Département d'histoire,  
Université Laval.*

Jean PROVENCHER, *Québec sous la loi des mesures de guerre, 1918*, Trois-Rivières, Boréal-Express, 1971, 147 p. (Collection 17/60.)

Un an à peine après la crise d'octobre 1970, les Éditions du Boréal-Express viennent de lancer un ouvrage de l'historien Jean Provencher sur la crise de la conscription à Québec au printemps de 1918. Pure coïncidence ? Quoi qu'il en soit, on ne peut s'empêcher d'établir un certain parallèle entre les deux crises : deux scénarios différents au départ mais qui ne sont pas sans similitudes au niveau du dénouement. Dans chaque cas, nous sommes en présence de deux forces qui s'affrontent : un pouvoir insurrectionnel et un pouvoir officiel. Le défi des forces insurrectionnelles appelle la riposte et la victoire du pouvoir établi, entraînant en même temps la répression des éléments perturbateurs de l'ordre social.

On se plaît souvent à affirmer que l'histoire ne se répète pas. Que le propre de l'histoire est précisément de traduire le singulier, l'événement. Reste à savoir dans quelles limites prend place l'événement. On est amené, par le fait même, à se poser la question du déterminisme qui pèse sur toute société, compte tenu de ses structures sociales et politiques. Dans cette perspective, la crise de la conscription de 1918 n'est plus un accident de parcours, un événement isolé. Il s'inscrit comme un jalon significatif dans l'évolution d'une société aux prises avec un problème d'autodétermination. Depuis les troubles de 1837 jusqu'à nos jours, en passant par l'affaire Riel et les deux crises de la conscription, celle de 1918 et celle de 1942, chaque fois que la société québécoise, minoritaire, a heurté la société canadienne anglophone sur une question fondamentale, le jeu des forces a toujours favorisé cette dernière. Et cela avec l'aide d'une certaine élite francophone.